

Communauté de pratiques orientées rétablissement d'Île-de-France

16 Septembre 2022
aux ATELIERS 128
De 14h à 16h30

ÉTAIENT PRESENTS :

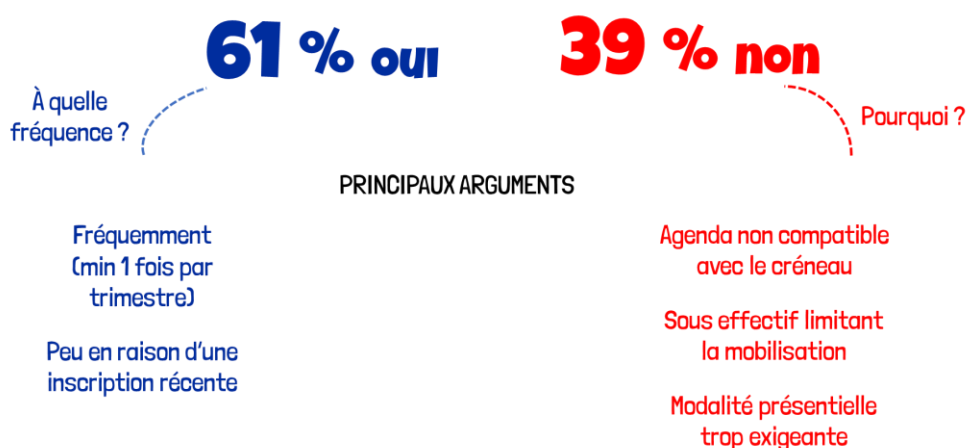
- 5 membres de la communauté

I. RETOUR SUR LE SONDAGE DE LA COMMUNAUTE

- ✓ Période de diffusion : du 18 Juillet au 5 Septembre 2022
- ✓ Cible : Sondage adressé à la mailing-list actualisée contenant 82 adresses e-mail
- ✓ Taux de réponse : 23 répondant.e.s à ce sondage soit 28% des membres de la communauté

Sondage

🔴 : Vous êtes inscrit.e sur la mailing list de la communauté, y participez-vous ?



🔴 : Les rencontres se déroulent habituellement le Vendredi de 14h00 à 16h30. Etes-vous pour un maintien de ce créneau ?



Maintien du créneau habituel !

📍 : Quel format de rencontres a votre préférence ?

48 %
HYBRIDE

18 %
**PRÉSENTIEL
UNIQUEMENT**

17 %
**VIRTUEL
UNIQUEMENT**

Evolution vers un format hybride (si les conditions logistiques le permettent) !

📍 : Afin de garantir la confidentialité des participant.e.s, les comptes rendus des échanges seront anonymisés par défaut. Etes-vous d'accord avec cette démarche ?

65 %
OUI

35 %
SANS AVIS

Les comptes rendus ne mentionneront pas les locuteurs.e.s

📍 : Au cours de précédents échanges, les participant.e.s avaient évoqué la possibilité d'une centralisation des ressources de la communauté sur le site internet du Céapsy. Qu'en pensez-vous ?

48 %
D'ACCORD

43 %
SANS AVIS

9 %
PAS D'ACCORD

Mise à disposition des ressources partagées depuis le site internet du Céapsy

📍 : Au cours de précédents échanges, les participant.e.s avaient évoqué la possibilité d'une centralisation des ressources de la communauté sur le site internet du Céapsy. Qu'en pensez-vous ?

48 %
D'ACCORD

43 %
SANS AVIS

9 %
PAS D'ACCORD

Mise à disposition des ressources partagées depuis le site internet du Céapsy



Les résultats du sondage permettent d'arrêter les modalités des rencontres au niveau organisationnel. Celles-ci pourront être réinterrogées quand la communauté le jugera opportun.

II. L'AGENDA DES PROCHAINS EVENEMENTS

RESSOURCE	Date	Lien
Webinaire journée des aidants	6/10	lien
Festival POP & PSY	07/10	lien
Journée Francilienne de la Santé Mentale	10/10	lien
Semaine d'Information sur la Santé Mentale : Environnement	10/10	lien
Forum Rétablissement 2022	12/10	lien
Festival « Facettes »	15/10	lien

III. RÉSUMÉ DES ÉCHANGES

Thématique retenue par les participants :

***Un accompagnement disponible en permanence (astreintes, nocturnes, week-ends ...) :
une bonne chose du point de vue du rétablissement ?***

Beaucoup de dispositifs proposent à leurs bénéficiaires une disponibilité de leurs services en dehors de leurs horaires habituels. Cette organisation vise généralement à assurer une certaine continuité dans la présence, la réassurance et la gestion des urgences. Les participants ont voulu questionner ces pratiques à travers la grille de lecture du rétablissement.

Une pratique « hors cadre » ? :

- Il a été évoqué que la disponibilité est ancrée dans la culture de l'accompagnement social comme une réponse aux besoins des publics. Ces modalités existent notamment pour pallier aux manquements dans la prise en charge des personnes concernées.
- Dans un contexte d'équipe, ces pratiques peuvent créer des décalages en raison de niveaux d'investissement qui varient selon l'intervenant (par ex : certains vont intervenir dans les cas d'urgence uniquement, quand d'autres vont également faire de l'écoute auprès des sollicitants) ce qui contribue à flouter le cadre.
- Enfin, ces demandes « hors cadre » peuvent également perturber les repères des intervenants qui ne savent pas s'ils font de l'écoute psychologique (à laquelle ils ne sont pas forcément formés), de l'accompagnement ou bien s'ils entretiennent une relation amicale vis-à-vis de la personne. Les participants s'accordent sur l'importance des limites à la disponibilité et la nécessité de s'y tenir afin de préserver et de pérenniser la structure/dispositif.
- Cet enjeu de présence continue ne concerne pas uniquement les dispositifs d'accompagnement ou de soin. Les espaces d'entraide comme les GEM sont également concernés avec des référents (animateurs ou adhérents) qui repèrent chez les personnes une volonté d'interagir en dehors du cadre horaire de l'association.
 - o Dans le contexte du confinement et des mesures sanitaires, de nombreuses structures ont eu à assouplir leur cadre pour assurer une présence et témoigner de la solidarité. Il est rappelé à cet égard que le GEM est une structure d'accueil

qui n'a pas vocation à faire de la prise en charge et que les écarts à ce principe (hors exceptions) contribuent à fragiliser la structure.

Quels enjeux vis-à-vis du rétablissement ?

Les échanges ont ensuite porté sur les effets de ces pratiques dans une perspective de rétablissement. La question que s'est posé le collectif était : Est-ce que cette disponibilité/accessibilité constante est préjudiciable à la personne concernée du point de vue de sa capacité d'agir (empowerment) ?

Principaux arguments :

« Si la responsabilisation fait partie des principes du rétablissement, est-ce que ce n'est pas empêcher la personne de se rétablir que d'être présent en permanence ? »

Les participants se sont rejoints sur le fait que la posture de l'intervenant est le facteur le plus important. C'est avant tout sa capacité à fournir les outils adéquats pour l'autonomie de la personne (ex : fournir une liste de numéro d'urgence) qui comptent dans une perspective de rétablissement.

« Ce n'est pas forcément l'idée d'être là tout le temps qui va faire le rétablissement. Moi j'ai expérimenté un accompagnement adapté qui m'a fait faire des bonds dans mon rétablissement »

Certains ont rapporté qu'une intervention ponctuelle peut être préférable à une disponibilité constante en ce qu'elle permet à la personne concernée d'expérimenter des solutions avant de rechercher du soutien. Ce point de vue rejoint la notion du « droit à l'essai ou droit à l'échec » évoqué lors de la réunion précédente vis-à-vis des thérapies.

« Si la mairie est ouverte à 23h juste pour moi, est-ce que je suis vraiment à égalité avec tout le monde ? »

Enfin, les échanges ont également soulevé la question de l'inclusion dans la mesure où le traitement « particulier » d'une personne en raison de son handicap, contribue peut-être à la maintenir hors de la société. La vie sociale étant composée de limites : spatiales, temporelles, individuelles, vie privée, ... En ce sens, une démarche inclusive et favorable au rétablissement des personnes peut passer par l'imposition de limites.

IV. PROGRAMME

Date de la prochaine rencontre :

- Prévus le Vendredi 18 Novembre 2022

À noter : changements à venir :

- La communauté étudie l'idée d'une identité visuelle propre
- Les modalités d'échange par mail vont peut-être évoluer vers un autre format (ex : Slack)
- Un calendrier des rencontres va être diffusé afin de permettre aux membres de planifier leur participation